

Chapitre deux

Qu'est-ce qu'un missile de croisière?

Définition

Bien que certains missiles puissent aisément être rangés dans la catégorie des « missiles de croisière », il n'est pas facile d'aboutir à un consensus sur une définition précise. La seule définition convenue à l'échelle internationale est le fruit de négociations intervenues entre les États-Unis et l'Union soviétique au cours de leurs discussions sur la limitation des armements stratégiques (SALT II). L'accord SALT II donne des missiles de croisière la définition suivante :

« . . . des vecteurs d'armes sans pilote, autopropulsés et téléguidés, maintenus en vol par une poussée aérodynamique ascendante sur la plus grande partie de leur trajectoire de vol. »

Cette très large définition englobe une grande variété de missiles, étant donné qu'elle ne précise pas si ces appareils sont propulsés par des moteurs-fusées ou des turboréacteurs, s'ils peuvent voler sur de longues ou de courtes distances, s'ils sont porteurs d'explosifs nucléaires ou classiques, s'ils sont autoguidés ou contrôlés à distance, etc. Dans l'accord SALT II, il ressort clairement que l'on considère que les missiles de croisière dont le rayon d'action est supérieur à 600 kilomètres font partie des systèmes « stratégiques » lorsqu'ils sont transportés par des bombardiers à

longue portée. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle seuls les missiles de croisière lancés à partir de l'air font partie du champ d'application du Traité.

Il existe de nos jours de nombreux types de missiles de croisière lancés à partir de l'air, bien que deux d'entre eux seulement soient visés par l'accord SALT II (voir la figure 3). De plus, de nombreuses nations sont en mesure de produire des missiles de croisière à plus courte portée.

Dans le but de cerner le débat, nous ne tiendrons pas compte des missiles de croisière à moteur-fusée et nous nous arrêterons exclusivement aux systèmes dotés d'un turboréacteur. Les missiles dotés d'un moteur-fusée présentent généralement un court rayon d'action et ne font d'habitude pas partie des systèmes d'armements « stratégiques ». D'autre part, les missiles propulsés par un turboréacteur se retrouvent en général non seulement dans la catégorie des missiles à portée relativement courte, mais également dans celle des missiles « stratégiques » à long rayon d'action. Les tendances sont les mêmes eu égard aux missiles de croisière lancés à partir de la mer. L'exposé qui suit porte sur les missiles de croisière à plus longue portée, dotés d'un turboréacteur, ou missiles de croisière « aérobies ».